



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation sur le projet de résolution numéro 26-05-108, Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 714 281 cadastre du Québec, 34, chemin de la Grande-Ligne

1. Adoption du projet de résolution 26-05-108

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 12 mai 2026, celui-ci a adopté, par résolution, le projet de résolution numéro 26-05-108, Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 1 714 281 cadastre du Québec, 34, chemin de la Grande-Ligne.

2. Objet du projet de résolution 26-05-108

Le projet de résolution 26-05-108 permet au conseil municipal d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, en rendant conforme un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) dont certaines dispositions dérogent au règlement d'urbanisme. La présente demande concerne le terrain du 34, chemin de la Grande-Ligne (ancien restaurant). Le projet se résume à la construction de trois bâtiments principaux, soit deux bâtiments de trois logements et un bâtiment de quatre logements dans un projet intégré. Le projet intégré est permis au règlement d'urbanisme sans y être défini. Ce qui fait en sorte que le projet déroge à la norme d'un seul bâtiment principal par terrain. Le projet déroge également au règlement d'urbanisme pour ce qui est de l'empiètement maximal autorisé de deux mètres des balcons ou des escaliers dans les marges. L'escalier avant d'un trois logements empiète dans la marge de 2,79 mètres, l'escalier avant du deuxième trois logements empiète de 2,48 mètres et les balcons du quatre logements empiètent de 2,03 mètres. La marge avant minimale au règlement d'urbanisme est de 7,5 mètres et elle est respectée ainsi que toutes les autres normes du règlement d'urbanisme.

Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

3. Assemblée publique de consultation

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi, 9 juin 2026 à 20 h à la salle du conseil située au 7, chemin du Vide, Sainte-Angèle-de-Monnoir**. Au cours de l'assemblée publique, la Municipalité expliquera le projet de résolution et entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

4. Consultation des projets de règlement

Toute personne intéressée peut consulter le projet de résolution au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires ou s'adresser au Service de l'urbanisme au numéro (450) 460-7838, poste 226 pour toute question ou information supplémentaire.

DONNÉ à Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 20^e jour du mois de mai 2026.

(Original signé)

Pierrette Gendron
Directrice générale et
greffière-trésorière